

MAINTIEN D'UN ENREGISTREMENT DE MARQUE DE COMMERCE

Une marque de commerce enregistrée peut devenir un élément d'actif de grande valeur pour une entreprise. Elle fournit au propriétaire de l'enregistrement des droits exclusifs uniques pour empêcher d'autres d'employer une marque de commerce qui porte à confusion avec la marque enregistrée. Néanmoins, le propriétaire d'une marque de commerce enregistrée pourrait ne pas bénéficier pleinement des avantages de son enregistrement des suites d'actions inappropriées qu'il a entreprises ou des suites de l'absence d'avoir pris certaines actions qu'il aurait du prendre. Dans certaines circonstances, l'enregistrement de la marque de commerce pourrait même être radié, annulant de façon irrévocable les droits exclusifs de son propriétaire, contre son gré.

Il est donc important de suivre certaines lignes-guides en ce qui a trait à l'emploi, le marquage et l'application des droits exclusifs d'un enregistrement de marque de commerce pour favoriser une intégrité continue de l'enregistrement de marque de commerce. Ces responsabilités du propriétaire de l'enregistrement sont intimement reliées aux droits exclusifs qui découlent de l'enregistrement de marque de commerce.

Veillez trouver ci-après une liste comprenant certains exemples de ce qu'un propriétaire d'enregistrement de marque de commerce devrait faire pour maintenir son enregistrement en vigueur:

- L'employer pour la conserver : une marque de commerce qui n'est pas employée pour une période de temps prolongée, habituellement au moins trois ans, peut mener à la radiation de son enregistrement s'il est contesté. Dans certains pays, des déclarations d'emploi sont exigées à des moments déterminés.
- L'employer telle qu'enregistrée: toute déviation de la formulation de la marque et/ou de son apparence par rapport à la marque telle qu'enregistrée peuvent mener à la radiation de l'enregistrement s'il est contesté.
- Marquage approprié: la marque de commerce devrait être accompagnée du symbole ®.
- Freiner tout emploi non-autorisé: en laissant des contrefacteurs employer une marque qui porte à confusion, on risque que l'enregistrement soit radié s'il est contesté.
- Accorder des licences d'emploi: l'emploi de la marque enregistrée par d'autres sociétés devrait être autorisé au moyen d'accords de licences.
- Identifier le propriétaire: tout emploi sous licence devrait être identifié comme tel dans les affichages de la marque de commerce aux fins d'identification, d'emballage, de promotion ou de toute autre affichage de la marque.
- Éviter tout emploi générique: n'employez pas votre marque de commerce pour nommer les marchandises ou services à la place du vrai nom des marchandises ou services, et ne permettez pas à d'autres de le faire.

LESPÉRANCE & MARTINEAU